

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1752 :

Avenant n°4 à la convention d'expérimentation du dispositif " petits déjeuners" dans les écoles de la commune de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEÉ), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 21 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974200400020241021-35-1752-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Affaire n°35/1752 : Avenant n°4 à la convention d'expérimentation du dispositif " petits déjeuners" dans les écoles de la commune de Saint-Pierre.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations n°11/526 du 22 juillet 2021 et n°14/668 du 16 décembre 2021, la Ville, en partenariat avec l'Education Nationale, a lancé une expérimentation concernant le dispositif des petits déjeuners dans les écoles maternelles.

Initié depuis l'année scolaire 2021-2022, ce dispositif s'est déployé dans 24 écoles maternelles situées en zones REP+ et QPV de la Ville de Saint-Pierre.

Les retombées s'avérant très positives, l'Education Nationale et la Ville souhaitent poursuivre ce dispositif en accompagnant les équipes éducatives sur l'ensemble des écoles maternelles du territoire.

En effet, le bilan quantitatif et qualitatif de ces trois dernières années a permis de constater l'engouement pour ce dispositif tant au niveau des élèves, des enseignants que des parents. Les actions pédagogiques et éducatives engagées par les équipes enseignantes, autour de ces petits déjeuners, ont été conséquentes sur l'éducation nutritionnelle, sur la sensibilisation au développement durable et sur l'éducation sensorielle, permettant ainsi aux élèves d'acquérir des compétences langagières autour des saveurs. La diversité et la qualité des petits déjeuners proposés, ainsi que l'offre variée de fruits de saison ont été également plébiscitées.

Pour permettre la continuité de cette action, il convient de soumettre au Conseil Municipal un avenant n°4 à la convention initiale. Le déploiement de cette mesure concerne 24 écoles pour un nombre prévisionnel estimé à 3654 élèves.

La subvention accordée par l'Education Nationale, pour la période du 19 août 2024 au 19 décembre 2024, permettra de financer 14 petits déjeuners pour un montant qui pourrait atteindre approximativement 102 312 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant n°4 à la convention d'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » dans l'ensemble des écoles maternelles de Saint-Pierre pour la période de 19 août 2024 au 19 décembre 2024, joint en annexe.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**
- **DE DIRE que le financement de ce dispositif est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 2024 de la restauration scolaire pour un montant de 102 312€ au titre de la période allant du 19 août 2024 au 19 décembre 2024.**



P/EXT/RS/M CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1752-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024